



CONVENTION D'AHÉSION À « ZACHÉE »

Logiciel et services pour la comptabilité, la gestion et les reportings

1. La Fabrique / La mense de nommée ci-dessous « l'établissement »
Demande d'adhérer aux services « Zachée » à partir du
2. L'établissement souhaite recevoir le lien, les codes d'accès et les codes confidentiels à l'adresse mail suivante :
A défaut de mail, nom et adresse postale
.....
3. Les coûts du service ont été définis dans leur principe au CDAT du 29 novembre 2014. Comme les coûts dépendront chaque année du nombre d'établissements adhérents et de leur taille, ces coûts seront modulés en fonction de ces critères. L'archevêché communiquera à chaque facturation annuelle les informations financières en toute transparence.
4. L'établissement autorise l'archevêché à prélever sur son compte la somme due chaque année le 1^{er} octobre de chaque année. Une facture sera envoyée ce même mois à chaque établissement à l'adresse communiquée à l'article n°2.
5. L'adhésion ne sera effective et les codes ne pourront être communiqués que si l'établissement envoie simultanément cette convention et l'autorisation de prélèvement dûment remplies à l'adresse suivante :
=> Boîte Mail : zacheeadhesion@archeveche-strasbourg.fr
Les pièces signées sont scannées, jointes au message. L'original de l'autorisation de prélèvement doit être envoyé à :
=>Adresse postale : Services Comptabilité / Zachée
Archevêché de Strasbourg
16 rue Brûlée
67 000 STRASBOURG

Pour accord le Président du Conseil de Fabrique / le curé de la Mense.

Date :

Nom et Signature